



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13/09/2022

### *-Actes communicables-*

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic Gabrel, Président.

**Membres présents** : Ludovic Gabrel, Président ; Annick Braud, Elue ; Patricia Palus, Elue ; Virginie Rousselle, Elue ; Alain Barbier Elu ; Jean Delabroye, Nommé ; Marie France Deleu, Nommée ; Jean Claude Laignel, Nommé ; Annie Babaut, Nommée ;

**Pouvoirs** : Alain Babaut, Elu avait donné pouvoir à Annie Babaut, nommée et Céline Leclerc, Nommée à Annick Braud

**Membres excusés** : Bernard Caron, Nommé ; Grégory Maufroy, Elu ;

1. Appel des Membres du Conseil d'Administration
2. Désignation du secrétaire de séance

Virginie QUAILLET

3. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration

Adopté à l'unanimité par les membres présents au dernier Conseil d'Administration du CCAS

4. Communications

- a. Aides alimentaires et financières

La commission permanente s'est réunie le 21/07/2022 pour étudier 30 dossiers

<b>Nombre de bénéficiaires au 28/06/2022</b>		<b>38</b>
<b>Dépannages</b> (non comptabilisés dans le comptage)	Aide ponctuelle	2
	Reportée	
Nouvelle demande	Accordée	2
	Refusée	3
Révision	Renouvelée	17
	Sortie	6
<b>Nombre de bénéficiaires au 21/07/2022</b>		<b>34</b>

Les dossiers à caractère confidentiel sont consultables au CCAS dans le cadre strictement défini dans le Règlement Intérieur.

**Date de la prochaine Commission permanente le mardi 11/10/22 à 14h00 au CCAS**

**b. Dossiers d'aide sociale**

2 demandes d'OA pour un dossier d'aide sociale au placement pour personne âgée

**5. Délibérations**

**a. 22 D 23 Signature de la convention CNES 2022**

**Le Président propose à l'assemblée :**

La lecture de la convention annexée à la présente délibération,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :** d'autoriser le Président du CCAS à signer la convention.

*Adopté à l'unanimité.*

Une estimation de la recette avait été inscrite au Budget Primitif 2022 à l'article 7478 de la Section de fonctionnement.

**b. 22 D 24 Désignation du fournisseur des colis de Noel 2022**

**Le Président, rappelle à l'assemblée :**

La nécessité de procéder à la désignation du fournisseur des Colis de Noël qui sont attribués aux corbéens de plus de 70 ans, conformément aux critères d'attribution votés par délibération le 14/09/21.

**Vu, les fournisseurs potentiels contactés :**

La Ferme des Prés Saint Anne/paniers d'Isabelle	2 Rue du Marais, à Ribemont-sur-Ancre
Lou Berret	60160 Montataire
Esprit Gourmet	74960 Annecy
Colis Gourmand	32600 L'isle Jourdain GERS
Ducs de Gascogne	32200 Gimont GERS

**Vu, le cahier des charges transmis aux fournisseurs :**

Date & lieux de distribution	14 décembre 2022 salle du club de l'âge d'or/ à la salle polyvalente d'Etampes et la salle polyvalente de la Neuville
Nombre <b>approximatif</b> de colis	400 simples et 255 doubles
Présentation du colis	Emballage festif et/ou réutilisable